

PLANTE, abbé Hermann, *L'Église catholique au Canada (1604 à 1886)*. Éditions du Bien Public, Trois-Rivières, 1970. 517 p., 21 cm. \$8.00.

Léon Pouliot, s.j.

Volume 24, Number 4, mars 1971

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303021ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303021ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Pouliot, L. (1971). PLANTE, abbé Hermann, *L'Église catholique au Canada (1604 à 1886)*. Éditions du Bien Public, Trois-Rivières, 1970. 517 p., 21 cm. \$8.00. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 24(4), 581–596.
<https://doi.org/10.7202/303021ar>

II

PLANTE, abbé Hermann, *L'Eglise catholique au Canada (1604 à 1886)*. Editions du Bien Public, Trois-Rivières, 1970. 517 p., 21 cm. \$8.00.

LÉON POULIOT, s.j.

Ouvrage longtemps attendu que nous sommes heureux de présenter aux lecteurs de la *Revue*. Car nous sommes convaincu qu'il répondra aux désirs des plus exigeants. Nous possédions déjà des études sur l'Eglise du Canada sous l'Ancien

Régime, ainsi que des monographies ou des biographies. Mais aucun auteur n'avait encore embrassé d'un seul coup un si vaste espace de temps et projeté une si vive lumière sur son histoire tant intérieure qu'extérieure.

Les dates extrêmes n'ont guère besoin d'explication. 1604, c'est la venue en Acadie de deux prêtres destinés à l'évangélisation des infidèles; essai infructueux, mais qui reste quand même un commencement; 1886, c'est l'heure où l'Eglise implantée dans toute l'étendue du pays, fait preuve d'une grande vitalité, témoin la création en cette même année de deux provinces ecclésiastiques fort importantes, Montréal et Ottawa. Dans l'épilogue, l'auteur nous livre une autre raison de cette date limite: "Je mets le point final à cette synthèse, au moment où, en cette fin du XIX^e siècle, l'Eglise catholique prenait de plus en plus d'importance et d'expansion dans les provinces anglaises. Je me sens incapable de relater cette histoire comme il conviendrait. Je crois, du reste, que seul un catholique de langue anglaise est en mesure de le faire." (505) Disons tout de suite que les pages consacrées au Haut-Canada (432 ss) sont d'un historien consciencieux, impartial et digne de foi.

Des quelque 520 pages que contient le volume, 173 sont accordées à l'Ancien Régime et 345 à la domination anglaise. Proportion qui nous paraît justifiée, compte tenu des difficultés inhérentes à l'existence de l'Eglise sous un gouvernement non catholique et qui, pendant plus de soixante ans, restera hostile à la foi de la majorité des Canadiens, compte tenu aussi de la population croissante et de sa distribution sur toute l'étendue du pays.

L'ouvrage tient le juste milieu entre l'histoire strictement scientifique, où chaque affirmation est accompagnée d'une référence aux sources, et l'histoire de vulgarisation. "Cette synthèse d'histoire, est-il dit dans le feuillet publicitaire, est dédiée aux esprits cultivés, ou plutôt aux quelques milliers de Canadiens qui ont encore le loisir de lire à tête reposée." L'ouvrage ne contient aucune note infrapaginale. Les sources sont indiquées et présentées dans le texte. Elles sont bien choisies, abondantes, éclairantes. Les esprits cultivés auront intérêt et profit à lire cette synthèse; ils en sortiront intellectuellement plus riches; et cela d'autant plus qu'elle est écrite dans une belle langue. Il ne peut être question de résumer un ouvrage d'une telle substance. Mieux vaut, croyons-nous, en signaler quelques points qui nous ont paru plus importants.

Mgr de Saint-Vallier. — Son épiscopat est *qualifié d'orageux et d'efficace* (87-116). Les deux épithètes sont rigoureusement vraies. Du commencement à la fin, il eut à lutter, et il le fit avec le caractère entier qu'on lui connaît. Et cela lui a valu la réputation d'être un querelleur-né. On se défend mal de l'impression que l'A. tente de laver l'évêque de cette accusation. Il insiste sur les circonstances atténuantes, et il y en a assurément. Nous sommes en présence d'un prélat d'une force de volonté rare, d'une vie intérieure et d'une sainteté exemplaires. Nous lui devons un *Rituel*, destiné à établir l'uniformité du culte dans un vaste diocèse et où les moyens de communications sont difficiles et lents; nous lui devons aussi un *Catéchisme*, qui n'est pas une simple et sèche série de questions et de réponses, mais qui est basé sur l'Écriture, chose qui n'était pas commune à l'époque, même en France; catéchisme qui a formé des générations de chrétiens et qui les a bien formés. Il est également vrai que dans plus d'un cas les actes d'autorité posés par Mgr de Saint-Vallier n'étaient pas le résultat de circonstances qu'il avait provoquées. Mais il resterait à savoir si en s'attaquant à la constitution que Mgr de Laval avait donnée au Séminaire de Québec, et cela du vivant même de son prédécesseur, il n'est pas à l'origine d'un esprit de contestation dont il a été le premier à souffrir, qui connut un sommet à l'occasion de ses funérailles et qui s'est prolongé jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Nous ne mettons pas en doute la droiture de ses intentions. Il luttait pour que fût reconnu son droit exclusif de chef tant sur les individus que sur les institutions. Mais la manière était provocante.

Le chapitre IV, "Le clergé canadien regimbe sous la tutelle" (119-143), raconte la triste condition de l'Eglise depuis la mort de Mgr de Saint-Vallier (1727) jusqu'à l'arrivée de Mgr de Pontbriand (1741). Quatorze années non seulement de stagnation, mais de recul. On assiste à la première vague de nationalisme canadien-français, le clergé croyant qu'après un siècle de sujétion, il avait droit de participer à l'administration de l'Eglise. "La lutte que le clergé canadien a livrée pour s'émanciper de la tutelle des Français ne suivait pas de plan défini; elle obéissait à un instinct qui faisait bon marché de la modération, du respect, et de la charité fraternelle. On ne se demandait même pas si on avait assez de compétence pour assumer les grandes responsabilités que l'on réclamait. Quoi qu'il en soit, les Canadiens obtinrent des charges importantes dans le gouvernement de leur Eglise. Bon gré, mal gré, la Cour s'était montrée plus conciliante à leur égard, puisque, en 1738, M. de Lotbinière était doyen du Chapitre, Etienne Marchand, grand

vicaire à Montréal, Thierry Hazeur, vicaire capitulaire, et Fornel lui-même, official et secrétaire du Chapitre (130)." Mais l'atmosphère restait chargée, trop chargée pour Mgr Dosquet qui donne sa démission en 1739. Suit une lueur d'espoir. Son successeur, Mgr de Lauberivière, jeune prélat prometteur, est nommé évêque de Québec, mais il meurt peu de jours après son arrivée au pays.

"Tout était à reprendre", écrit l'auteur dans le chapitre qu'il consacre à Mgr de Pontbriand, et qui a pour titre "Dans la tourmente" (147-176). Ce sont les mêmes luttes qui continuent entre l'autorité civile et l'autorité religieuse. A partir de 1755, c'est la guerre de la Conquête qui se prépare, se développe et se dénoue. Après la capitulation de Québec, Mgr de Pontbriand se retire au Séminaire de Montréal, et c'est là qu'il meurt le 8 mai 1760: "Vous direz aux pauvres que je ne leur laisse rien en mourant, parce que je meurs moi-même plus pauvre qu'eux." (167) Le jugement de l'A. mérite d'être retenu: "Certes, Mgr de Pontbriand ne fut pas un organisateur comme Mgr de Laval, ni un réformateur et un homme de combat comme Mgr de Saint-Vallier, mais il fut, comme eux, un apôtre, et plus qu'eux, un père." (165)

Sous le Régime anglais

Il suffit de lire les deux chapitres "A la merci du vainqueur" (117-215) et "En proie aux dissensions" (220-242), pour se rendre compte de l'impossible situation faite à l'Eglise catholique par la Conquête. Au point de départ, elle n'a plus de chef, elle ne peut plus en avoir selon la loi du vainqueur. Honneur à M. Briand qui, muni d'un mot de présentation du gouverneur Murray, entreprend à ses frais le voyage d'Europe dans l'espoir d'y renouer la succession épiscopale. Après quatorze mois d'attente et d'humiliations dans les différents ministères du gouvernement de Londres, il passe en France et il y est sacré évêque au début de 1766. Rome qui lui a donné ses bulles lui recommande la modération: "Il faudra que les ecclésiastiques et l'évêque au Canada se comportent avec toute la prudence et la discrétion possibles pour ne point causer de jalousie d'Etat au Gouvernement; qu'ils oublient sincèrement à cet égard qu'ils sont Français." (192) Le conseil qui ne manquait pas de sagesse, était facile à formuler, mais *in concretis* il n'était pas facile d'exécution. Dans le contexte actuel, on est parfois porté à croire que Mgr Briand a poussé trop loin "la prudence et la discrétion". Il reste pourtant qu'à long terme, son attitude a produit les objectifs qui lui étaient assignés: maintenir l'exis-

tence de la hiérarchie au Canada. Il s'acquitte consciencieusement de ses tâches proprement spirituelles; et cela, malgré l'insoumission qui se manifeste parfois tantôt dans le clergé tantôt chez les fidèles.

Quand il donne sa démission en 1784, on est "A l'aube d'un réveil" (245-278). Il faut remercier l'A. de nous faire mieux connaître deux évêques de Québec dont la personnalité et l'action sont trop oubliées aujourd'hui: Mgr Jean-François Hubert (1786-1797) et Mgr Pierre Denaut (1797-1806). Les faits sont là pour établir que Mgr Hubert était prudent, clément et bon administrateur. S'agit-il du simple déplacement d'un curé, il consulte les confrères. Un fait divers nous révélera l'homme: "Au collège de Montréal, en 1791, un jeune clerc avait donné la fêrule à un élève. Mgr Hubert profite de l'incident pour déclarer au principal: "Les coups donnés aux écoliers, surtout quand on les frappe durement, sont une chose si déplacée qu'il faut nécessairement signifier à tous les régents que vous vous réservez exclusivement de les donner vous-même à ceux que vous en jugeriez dignes, sur la plainte des régents, ce qui, sans doute, n'arrivera que très rarement." Et l'A. note: "Pour une des rares fois depuis la fondation de notre Eglise, le rigorisme desserrait un peu les doigts." (252)

Mgr Hubert savait s'opposer aux attitudes égoïstes de certains membres du clergé. Pendant la Révolution de 1789, parmi les prêtres qui s'exilèrent plutôt que de signer la Constitution civile du clergé, plusieurs se retirèrent en Angleterre. En 1793, le gouvernement de Londres conçoit le projet d'envoyer ces émigrés au Canada. Certains prêtres du diocèse de Québec manifestent aussitôt leur opposition. Il se fait alors le père et le protecteur de ce clergé malheureux. Le tout sans éclat et sans bruit, dans une lettre que le destinataire est autorisé à communiquer aux récalcitrants. Par-delà la politique humaine qui inspire le geste de Londres, il voit "une providence supérieure, qui veut miséricordieusement nous mettre en état de soutenir le royaume de J. Chr. en Canada" (261). Et puis, leur seule qualité de confesseurs de la foi n'est-elle pas un titre suffisant pour nous les recommander: "Qu'on raisonne donc tant qu'on voudra, mon parti est pris de faire le meilleur accueil à ces confesseurs de la foi, si Dieu permet que nous en recevions... Qu'on se défasse d'un certain préjugé national, qu'on considère les choses sur un point de vue plus étendu et plus libéral; qu'on préfère le bien général de la Religion à des vues particulières d'intérêt, et l'on n'aura plus tant d'opposition pour des étrangers qui cherchent une retraite utile et honorable..." (262)

Simple curé de campagne sans ombre de panache, Mgr Denaut a une très haute conception de son devoir comme homme d'Eglise. En 1796, il obtient le rappel d'une loi qui contestait à l'évêque le droit exclusif d'unir ou de diviser les cures. "Toutefois, il ne se prévalut point de son droit, crainte de susciter des contestations inutiles." (265s) Il résiste également au projet né dans l'entourage du gouverneur en 1805 et qui consistait à *établir solidement l'évêque de Québec*, pourvu qu'il reconnût la suprématie royale sur l'Eglise catholique. Tenu au courant par son coadjuteur, Mgr Plessis, il ne tarde pas à flairer là un piège. La lettre qu'il adresse, le 4 juin 1805, à Mgr Plessis lui fait honneur: "J'aimerais donc mieux mon état précaire, tel qu'il est, que cet *établissement solide*, tel qu'il m'est offert... Je n'attends de la bonté de notre gracieux Souverain qu'une continuation de tolérance, de soutien, de protection, pour l'exercice de la Religion Romaine, telle que nous l'avons éprouvée pendant quarante-cinq ans, depuis la conquête..." (267-268)

Devant les instances de Mgr Plessis et de William Grant, ami du clergé, il consent enfin à rédiger un document, mais ce n'est pas celui que l'on désirait, et dans lequel par *modestie* le mot *évêque* devait être omis. Il écrit à son coadjuteur: "On mettra *en tête*, et j'ai souscrit en queue *Evêque de l'Eglise catholique romaine*, et je n'ai pas cru blesser la modestie; il n'y a pas d'orgueil, il me semble, à dire ce que l'on est. J'omets *de Québec*, cette qualité est douteuse." Et même alors, il regretta sa signature, comme l'atteste Mgr Plessis dans les conversations qu'il eut avec Craig en 1811.

Mgr Denaut est en parfaite harmonie de sentiment et de pensée avec ses fidèles quand, en 1801, il refuse sa collaboration à l'Institution royale que patronnaient le lieutenant-gouverneur Milnes et l'évêque anglican de Québec, Jacob Mountain. "A la vérité, le clergé et les laïques ont affiché une attitude négative, méfiante, hostile. Il serait assez pédant de vouloir leur faire la leçon, en affirmant qu'ils auraient dû tirer le meilleur parti possible de l'Institution royale. La mentalité de l'époque, qui respectait la hiérarchie des valeurs, n'admettait pas qu'il fût permis, pour un avantage intellectuel et matériel, d'exposer les enfants à perdre leur foi et leur mentalité française. De toute façon, il serait injuste d'accuser l'Eglise d'avoir retardé l'instruction publique d'au moins 25 ans. La faute en fut d'abord au Gouvernement qui s'est entêté, en 1789, puis en 1801, à n'offrir aux Canadiens que des institutions scolaires anglo-protestantes. Au Gouvernement de Londres aussi, qui ne s'est pas soucié de l'éducation populaire des Canadiens. Le gouverneur

Durham l'a affirmé sans ambages dans son Rapport de 1839." (271-272)

Nous faisons nôtre ce jugement: "Ce simple curé de campagne s'est montré aussi habile que Milnes et ses collègues, plus avisé que son brillant coadjuteur, plus perspicace que la majorité des membres de l'Assemblée législative. Que serait-il advenu de notre Eglise et de notre peuple, si par faiblesse ou aveuglement, il avait cédé ses positions à l'ennemi? Ses victoires dépouillées de tout panache n'ont été appréciées à leur mérite ni par les contemporains, ni par la postérité. Elles ont été capitales, mais obscures, semblables à celles d'un chef militaire qui élude un piège ou désamorce un engin meurtrier." (272) Et que dire des travaux, des fatigues que se sont imposés Mgr Hubert et Mgr Denaut pour visiter leur immense diocèse avec les pauvres et lamentables moyens de communication de l'époque. Ils faisaient là devoir d'évêque, affermissant les liens qui unissaient les fidèles dispersés à l'Eglise.

"Par vents contraires" — C'est le récit des déboires de Mgr Plessis pendant les cinq dernières années de son épiscopat (1820-1825) et aussi des difficultés qui se prolongèrent entre Québec et Montréal jusqu'en 1836.

En 1819 Mgr Plessis conçoit le grand et louable projet de multiplier les évêchés dans son vaste diocèse. Comme le sujet est d'importance, il se rend en Europe afin de plaider personnellement la cause. Dans sa pensée, il fallait obtenir d'abord l'assentiment de Londres et ensuite l'approbation de Rome. Or, c'est à Londres que commencent ses déboires. Pour des raisons d'ordre politique, le Ministre des colonies, lord Bathurst, ne veut pas entendre parler de plusieurs diocèses catholiques au Canada. Mgr Plessis obtient cependant la nomination d'*auxiliaires* qui l'aideront dans l'accomplissement de ses multiples tâches. Le texte écrit omet prudemment de qualifier ces *auxiliaires*; mais Bathurst savait qu'ils seraient évêques et dépendraient de Mgr Plessis, dont la loyauté était connue. De là deux suffragants: Mgr Joseph-Norbert Provencher à la Rivière-Rouge et Mgr Jean-Jacques Lartigue à Montréal. L'opposition résolue des Sulpiciens à l'épiscopat de Mgr Lartigue à Montréal mit le comble aux déboires de Mgr Plessis; elle a rempli, peut-on dire, les cinq dernières années de sa vie. Sa mort, survenue en 1825, ne met pas fin au débat. Les vents contraires continuent de souffler entre Québec et Montréal. Le suffragant harcèle les évêques de Québec, Mgr Panet et Mgr Signay, il les somme parfois de libérer l'Eglise du Canada de

la tutelle de Londres. Les évêques font la sourde oreille. En 1835, un revirement s'opère auquel Québec n'a aucune part. Clergé séculier de Montréal et Sulpiciens demandent à Rome d'ériger le district de Montréal en un diocèse de plein droit et de le confier à Mgr Lartigue. Leurs vœux sont exaucés et l'intronisation du premier évêque de Montréal a lieu le 8 septembre 1836.

Le premier geste de Mgr Lartigue est de se choisir un coadjuteur, comme Rome le lui avait demandé. Le nom de M. Ignace Bourget est communiqué au Saint-Siège à l'insu du gouverneur Gosford. Dès qu'il est approuvé par le Pape, Mgr Lartigue, en secret toujours, se rend à Québec avec l'évêque-élu; il le présente à Gosford qui le reconnaît pour ce qu'il est aux yeux de Rome et reçoit son serment de fidélité, selon l'usage. Dans l'histoire des relations de l'Eglise et de l'Etat, cet acte est capital: il renversait un état de choses qui existait depuis la Conquête, et suivant lequel l'autorité civile avait son mot, son gros mot à dire dans le choix des évêques catholiques du Canada. A ce seul titre, Mgr Lartigue mérite de figurer parmi nos grands évêques. Mais il a fait davantage: "Avec les pouvoirs de simple vicaire général, il avait organisé son district en évêché: graduellement, il eut son église, sa résidence, son Grand Séminaire, son Séminaire — celui de Saint-Hyacinthe que le fondateur lui avait légué en mourant — et trois écoles; avec son titre d'humble suffragant, il avait pris l'initiative sur toutes les questions religieuses d'intérêt général." (338)

"Epoque d'effervescence, 1837-1852" (349-395) — On ne s'attend pas à trouver dans une histoire de l'Eglise le récit détaillé des Troubles de 1837. Mais l'A. en a fort bien décrit les circonstances: mécontentement amplement justifié par le sort que fait au Bas-Canada l'autorité civile tant locale que métropolitaine. Le Bas-Canadien ne participe que nominalelement au gouvernement de son pays. Le seul moyen qui lui reste pour obtenir justice, c'est l'Assemblée législative, le refus de voter les subsides requis pour l'administration. Quand, en 1837, lord Russell autorise le gouverneur Gosford à puiser dans le trésor sans l'approbation de la Chambre, les chefs du parti canadien organisent des assemblées populaires et ils sont les premiers à crier: "Agitation! agitation! Aux armes! aux armes!" L'A. cite l'enthousiasme, le culte exagéré de l'évêque de Québec pour l'autorité civile. Quant à Mgr Lartigue, il s'est bien "gardé de dévoiler ses sentiments, mais l'on sait qu'il n'éprouvait pas plus de sympathie pour le Gouvernement de Québec, que pour celui de Londres" (352). Cependant, comme évêque, pouvait-il se taire devant le recours à l'illégalité et à la violence? Il intervient;

et il n'en fallait pas davantage pour attiser la rage des chefs du parti populaire déjà libres-penseurs ou anti-cléricaux. La conséquence de cette lamentable équipée militaire, ce fut l'Union des Canadas, destinée dans la pensée de ses auteurs à empêcher, par voie d'assimilation, la répétition de pareilles violences. Or, il est arrivé que "l'Union, qui devait être le tombeau de nos libertés, devint l'instrument de notre survivance. Louis-Hippolyte La Fontaine, prisonnier politique en 1838, devenait premier ministre du Canada, en 1842, conjointement avec son ami Robert Baldwin, chef des Réformistes du Haut-Canada. Six ans plus tard, l'Angleterre concédait au Canada un Gouvernement vraiment démocratique et, en 1849, le gouverneur Elgin prononcera le discours du trône dans les deux langues." (358-359)

Il est arrivé également que cet heureux état de choses coïncide avec les dix premières années de l'administration de Mgr Bourget comme évêque de Montréal. Des instituts de charité ou d'enseignement nous arrivent d'Europe ou sont fondés au pays. Les collèges classiques se multiplient et 1852 voit la naissance de l'Université Laval. En un moment de distraction, l'A. écrit que celle-ci recevait en 1853 une *bulle papale*. Il n'est pas dans les usages de Rome d'adresser un document aussi solennel à une institution qui n'a pas encore fait ses preuves. La bulle d'institution est de 1876. Le document de 1853 était un indult adressé à l'archevêque et l'autorisant à conférer les degrés académiques aux élèves du Grand Séminaire de Québec qui auraient rempli les conditions requises. Autre imprécision de vocabulaire à la même page 394. Ce n'est pas dans un mandement, mais dans une lettre personnelle adressée par Mgr Bourget à Mgr Taschereau, le 27 novembre 1872, que l'évêque de Montréal a rappelé la large part qui lui revient dans la fondation de l'Université Laval: "C'est moi..." Lettre qui a reçu dans le temps une vaste publicité et qui a plus tard été insérée dans les *Lettres et Mandements des évêques de Montréal*. Mais cela n'en change pas la nature.

"Vers de nouveaux horizons, 1853-1870" (399-443) — Nous assistons d'abord à des combats qui appartiennent à l'histoire des idées au Canada français, tant à Montréal qu'à Québec, qui n'ont pas la même importance, mais qui sont réprimés avec la même inflexibilité par les autorités épiscopales. A Montréal c'est la lutte à finir entre Mgr Bourget et l'Institut Canadien. Celui-ci, fondé en 1844 comme société de discussion, ne tarde pas à élargir le champ de ses activités; il professait la liberté de pensée et de parole la plus absolue; par ses journaux, *L'Avenir* d'abord, *Le Pays* ensuite, par ses conférences publiques, par sa

bibliothèque qui faisait fi des lois de l'Index, par ses chefs les plus dynamiques qui étaient à l'origine du Parti rouge et qui cherchaient leurs inspirations dans le radicalisme le plus avancé des pays latins d'Europe, il apparaissait à Mgr Bourget comme un véritable danger pour la foi. En 1858, il engage le combat. Il ne promulgue aucune excommunication, mais à cause de la bibliothèque qui contient des mauvais livres, il fait peser sur tous les membres les condamnations du Concile de Trente et les déclare indignes de recevoir les sacrements. La mesure était exagérée. Abstraction faite des chefs, les membres dans l'ensemble ne manifestaient aucune hostilité à l'endroit de l'Eglise et l'on sait que plusieurs conciliaient leur pratique religieuse avec leur appartenance à l'Institut. En 1865, celui-ci porta sa cause à Rome qui lui fut plus sympathique que ne l'était Mgr Bourget. Les choses traînèrent en longueur. En 1869, Mgr Bourget obtenait de Rome deux décrets: le premier était la mise à l'Index de la conférence prononcée par Louis-Antoine Dessaulles sur *La Tolérance* en 1868. Le second n'était pas une énergique condamnation, mais une sérieuse mise en garde s'adressant surtout aux parents et les invitant à ne pas confier leurs jeunes à l'Institut "aussi longtemps que celui-ci professera des doctrines pernicieuses". Le premier ne concernait que les membres catholiques et ils s'y soumirent. Le second visait tout le corps de l'Institut; et il fut décidé de le contester parce qu'il était basé sur une erreur de fait, l'Institut comme corps ne professant aucune doctrine. Les choses en étaient là quand en novembre 1869 mourait à Montréal le typographe Joseph Guibord; membre de l'Institut, il n'avait pas reçu les sacrements depuis de nombreuses années et, à cause de la discipline de l'époque, il ne pouvait pas recevoir les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Conseillée par l'Institut, la veuve Guibord intenta un procès à la Fabrique de Notre-Dame pour refus de sépulture ecclésiastique. C'était demander à un tribunal civil de casser un jugement d'Eglise dans un domaine qui était du ressort de celle-ci. Un premier procès présidé par le juge Charles Mondelet donnait gain de cause à la demanderesse. La Cour de Révision cassa ce jugement. L'Institut en appelle alors au Conseil Privé de Londres, le plus haut tribunal de l'Empire. Cinq ans s'étaient écoulés depuis la mort de Guibord et il n'était pas encore officiellement enterré quand arriva la décision du Conseil Privé. Elle condamnait la Fabrique de Notre-Dame à inhumier le corps du défunt dans le cimetière catholique, mais sans cérémonies religieuses. L'Institut gagna le procès et il y trouva du même coup son germe de mort: il ne fit plus que vivoter et s'éteignit sans bruit.

A Québec, Mgr Baillargeon eut à sévir, non contre des laïques, mais contre des membres du clergé et des professeurs du Séminaire, s'il vous plaît. Ces professeurs étaient gagnés aux théories de Mgr Gaume; ce prélat français prétendait, à tort ou à raison, que la part prépondérante accordée par les collèges classiques aux auteurs païens était dommageable à la foi. La réaction de l'autorité ecclésiastique fut énergique; les professeurs gaumistes furent déplacés. Comme ils continuaient à écrire sous des pseudonymes, Mgr Baillargeon défendit à ses diocésains "de lire, de prêter et de garder les deux dernières brochures de Saint-Aimé et cela, sous peine de désobéissance grave et d'excommunication *ferendae sententiae* pour les laïques et de suspension *a divinis, ipso facto*, pour les clercs. Il ordonnait en outre de brûler ces brochures, dans les trois jours, et il interdisait, à quiconque de rien publier, sans sa permission sur la question touchant les classiques anciens. Enfin, il obligeait l'auteur ou les auteurs à réparer, dans les trente jours, le scandale et le tort qu'ils avaient causés au prochain." (413) On comprendra que ces sévères prescriptions valurent à l'archevêque un *monitum* du Saint-Office. Car il paraît évident que le gaumisme ne constituait un danger ni pour la foi ni pour la morale.

Les autorités ecclésiastiques de Québec et de Montréal, qui ne faisaient pas toujours front commun, adoptent ici les mêmes moyens de répression et les appliquent avec la même rigueur. Ce n'est pas le fait du hasard ni le fait d'esprits querelleurs. Mgr Baillargeon et Mgr Bourget étaient de leur temps. Ils ont l'un et l'autre la conviction d'accomplir un devoir. Et nous croyons opportun de citer les réflexions de l'A.: "Libéraux et Gaumistes ont été durement régentés par l'autorité épiscopale. C'est que, à cette époque, au Canada comme partout dans le monde, les institutions étaient choses sacrées. Ceux qui, par leur esprit, leur culture, leur profession, leur rang et leur fortune, croyaient pouvoir s'en passer, les toléraient à regret, les critiquaient, les attaquaient et cherchaient parfois à les faire servir à leur profit et à leurs fins. Mais ces institutions, telles quelles, aidaient, soutenaient et protégeaient les individus, dont la majorité sont ignorants et faibles. Ceux-ci, en retour, devaient, bon gré, mal gré, s'y intégrer, se dévouer pour elles, se plier à leurs exigences. D'où l'importance que l'on attribuait à la discipline, à l'obéissance et au dévouement gratuit. L'Eglise, l'Etat, la paroisse, l'école et la famille avaient des cadres rigides et des règlements stricts. Les individus qui refusaient ces institutions ou qui osaient les combattre publiquement étaient menacés, punis et, au besoin, ils en étaient exclus. Cette mentalité d'autrefois

explique, et peut-être justifie l'inflexibilité de Mgr Bourget contre l'Institut canadien et celle de Mgr Baillargeon contre les Gaumistes." (414-415)

Les pages qui racontent l'histoire de l'Eglise en dehors du Québec sont du plus haut intérêt (432-443). Raccourci d'une rare densité où sont évoqués devant nos yeux le dévouement du clergé des Province maritimes et de Terre-Neuve, l'épopée des Oblats dans le Nord-Ouest, leurs travaux dans la région du Saguenay, les hautes personnalités que furent Mgr Provencher et Mgr Taché. Pour le Haut-Canada, à cette époque, peu d'événements considérables à raconter ni d'initiatives hardies. Mais sous la direction d'un épiscopat zélé, d'un clergé dévoué et grâce à la généreuse collaboration des laïques (434), les progrès de l'Eglise sont constants.

L'A. résume bien l'attitude de l'épiscopat face à la Confédération. Il souligne les imperfections de celle-ci: "La constitution de 1867 renfermait de graves éléments de discorde, car, outre qu'elle ne garantissait pas efficacement les droits des minorités, elle autorisait maints empiétements de l'Etat sur les droits et privilèges de l'Eglise, en ce qui concernait les causes matrimoniales, les immunités ecclésiastiques, l'érection des paroisses, la construction et la réparation des églises et presbytères, l'administration des biens ecclésiastiques, la direction des écoles primaires, etc. Sur des points fondamentaux, le code anglais, en force dans tout le pays, ne concordait pas avec le code civil français, en vigueur dans la province de Québec, et l'un et l'autre ne tenaient pas toujours compte du droit canonique de l'Eglise." (428) Il note la tâche qui s'imposait à l'Eglise dans le domaine de l'éducation: "en collaboration avec le Gouvernement [pour] tirer l'enseignement de l'improvisation" (428). Pendant deux siècles, l'Eglise avait eu la surveillance sinon la responsabilité de l'éducation. Etait-ce un état de fait ou un droit? Les avis étaient partagés. En 1870, Mgr Langevin posait clairement le problème au Saint-Siège: "la réponse fut que l'Eglise n'a ce droit qu'en matière religieuse à tous les degrés scolaires et que l'enseignement des sciences profanes relevait de l'Etat ou des écoles privées, mais sous la surveillance de l'Eglise." (430)

Pour faire triompher cette doctrine de sagesse et de vérité, il aurait fallu toute l'énergie d'une hiérarchie unie. Or l'union n'existait pas, comme nous allons le voir. Et c'est pourquoi la réponse de Rome passa quasi inaperçue.

Le dernier chapitre s'intitule "Sous le signe du libéralisme (1871-1886)". Il était sans contredit le plus difficile et le plus

délicat à rédiger. Et cela tient aux fortes personnalités qui s'affrontent et à l'importance des problèmes qui surgissent. Essayons de reconstituer la suite des événements.

Le 19 mars 1871, Mgr Taschereau est sacré archevêque de Québec. "...on admirait sa science, sa piété, sa régularité de vie, mais on redoutait son caractère cassant, sa froideur, son mutisme... Contrairement à ses prédécesseurs immédiats, il a conscience de sa valeur et de sa haute dignité; il n'endurera pas d'être éclipsé par l'un quelconque de ses suffragants. A en juger par ses actes, il a eu le souci constant d'assurer la suprématie de son siège et le monopole de son université. Or Mgr Bourget jouissait d'un prestige universel et il voulait avoir une université montréalaise. C'est donc contre lui que l'archevêque va d'abord se déclarer." (447-448) Un mois à peine après son sacre, il dit non au *Programme catholique*. "Les libéraux jubilèrent; enfin, la division entre les évêques éclatait au grand jour, ce à quoi ils rêvaient depuis longtemps. Les journaux attaquèrent sans merci le Programme Catholique et insultèrent les deux évêques qui l'avaient approuvé [Bourget et Laflèche]. L'archevêque laissa dire et faire." (452)

En cette même année 1871, Mgr Taschereau était chargé par le Saint-Siège d'instituer une enquête à Montréal sur les paroisses que Mgr Bourget avait établies dans la ville depuis 1865, et dont les Sulpiciens contestaient la légitimité. Dans le rapport qu'il soumettait à Rome, il prenait fait et cause pour les Messieurs. Son rapport ne fut pas entériné; après quelques moments d'hésitation, Rome sanctionnait les actes de Mgr Bourget. En 1876, Rome se prononçait sur la question universitaire; Montréal méritait une institution de haut savoir, et ce sera une succursale de Laval. Jugement qui fut une déception pour Québec comme pour Montréal.

En mai, Mgr Bourget avait offert sa démission au Saint-Siège; elle fut acceptée, mais, pour des raisons indépendantes de sa volonté, elle ne prit effet qu'en septembre. Mgr Laflèche devient alors le chef des ultramontains. C'était un homme de principes, un apôtre et un mystique. Il croyait à la vocation providentielle des Canadiens français. "[Il] n'était pas homme à s'embarrasser de subtilités; il voyait en bloc: la vérité et l'erreur, le bien et le mal, le parti conservateur et le parti libéral. Il aimait à répéter: "Verbum non est alligatum, la Parole n'est pas enchaînée!" Il était convaincu que le bon droit finit toujours par triompher; c'est pourquoi, il dédaignait toutes les intrigues, toutes les habiletés, toutes les compromissions (468)... Son

extrême sensibilité le jetait souvent dans l'angoisse. Certes, il ne croyait pas avoir tort et pourtant il ne fut jamais sûr d'avoir raison." (471) Aux yeux de ses adversaires, comme chef du parti ultramontain, il était l'adversaire numéro un. Il fallait l'amener à se soumettre sans conditions ou à se démettre. Mais comment? On avait déjà pensé à la division de son diocèse. On espérait le réduire à quia en attribuant au futur évêché de Nicolet les paroisses de la rive sud du Saint-Laurent et en ne laissant à Mgr Laflèche que la rive nord, alors la moins prospère. Il fallut sept ans de luttes et deux enquêtes canoniques avant d'obtenir le résultat désiré. Le 18 mars 1885, Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, écrivait à l'archevêque: "A nous de ne pas nous laisser enlever le terrain gagné; notre devoir est de le [Mgr Laflèche] traquer partout et de ne lui laisser ni trêve ni repos jusqu'à ce qu'il se soumette ou se démette. Avec la majorité des suffragants qui vous soutiennent vous y réussirez si vous lui rognez les ongles chaque fois que l'occasion s'en présentera." (479) *Qu'il se soumette ou se démette!* Et quelle fut l'attitude de Mgr Laflèche devant la décision romaine qu'il avait énergiquement et loyalement combattue? "L'Evêque de Trois-Rivières se soumit totalement à la volonté du Pape. Son entourage fut même étonné de le voir détendu." (480) Il avait écrit naguère: "Nulle puissance, nulle sagesse humaine ne pourra réussir à nous arrêter dans notre marche, à nous empêcher d'accomplir notre destinée comme peuple, à condition toutefois, c'est que nous restions inébranlablement attachés à l'Eglise catholique." (468) Il prouvait par les faits, qu'il était, lui, inébranlablement attaché à l'Eglise catholique.

* * *

Mais il est temps de conclure. Ces luttes passionnées ont cependant produit les bons effets que l'A. signale aux pages 480-481. Mais elles ont contribué pour une très large part à la désertion du pays par de nombreux Canadiens français: "Pendant que des intellectuels et des clercs de haut rang dépensaient tant d'énergie à s'entre-déchirer; que les journalistes revenaient inlassablement sur des questions secondaires, telles que la prépondérance d'un parti politique, l'établissement d'une succursale universitaire et la division d'un diocèse; que les hommes politiques, à Québec, cherchaient à disputer au clergé et aux communautés le contrôle de l'enseignement primaire; que nos députés, à Ottawa, ne pouvaient guère empêcher les Anglais d'occuper les emplois les plus lucratifs et les plus importants et d'exploiter à leur seul profit nos richesses naturelles, une proportion de plus en plus considérable de la population prenait le chemin de l'exil.

Des statistiques révèlent que, de 1840 à 1890, un tiers environ des gens les plus robustes de la ville et de la campagne a émigré vers les Etats-Unis. Les quelques dizaines de milliers qui ont échappé à cette calamité le doivent surtout au clergé et ceux-là n'avaient guère d'autre choix que de "faire de la terre". (495-496) Le pâle résumé que nous présentons ici est loin de rendre justice au mérite de l'auteur et au contenu du volume. Il veut être tout simplement une invitation à lire l'ouvrage lui-même.

* * *

On comprendra que dans un livre qui contient tant de noms propres et tant de dates, se soient glissées quelques erreurs, dont la plupart d'ailleurs sont le résultat d'une trop rapide correction des épreuves: p. 12: la bulle d'Alexandre VI est de 1493 et non de 1443; p. 26: la première *Relation* du P. Le Jeune est de 1632 et non de 1623; p. 67: "Le roi recommande au gouverneur Frontenac en 1669, de vivre en bonne intelligence avec l'évêque et les Pères jésuites." Le conseil est exact; mais il est mal daté. Le premier gouvernement de Frontenac est de 1672, le second commence en 1689; p. 77: "En 1682, Mgr de Laval..." La cérémonie du baptême et de la confirmation de Garakonthié est racontée dans la *Relation* des années 1669-1670, au chap. II; p. 142: le compagnon de voyage de Mgr de Lauberivière s'appelait Canot, non Carnot; p. 179: "...car depuis Henri III et sa fille, Elisabeth... Il faut lire Henri VIII; p. 282: Mgr Panet devient Mgr Parent; p. 365: l'érection de la croix sur le mont Beloeil eut lieu le 6 octobre 1841; p. 367: "Le P. Chazelle, prédicateur américain"... Il était en effet recteur du collège St. Mary's du Kentucky, quand il vint au Canada en 1839. Mais il était Français de nationalité. Supérieur des Jésuites du Bas-Canada en 1842, du Haut-Canada en 1844; p. 372: "En 1843, Mgr Bourget...". Cet envoi de Jésuites dans le Haut-Canada était la réponse du Général de la Compagnie à la demande que lui avait faite Mgr Power, évêque de Toronto, à la fin de 1842. Mgr Bourget y était étranger; p. 447: A propos du sacre de Mgr Taschereau: "Il est étrange que Mgr Bourget n'ait pas été l'un des évêques co-consécrateurs..." Dans le registre de Mgr Bourget il existe une lettre attestant qu'il a été invité à officier à la cérémonie. Son état de santé ne lui permet pas de répondre au désir du Métropolitain. Il suggère comme remplaçant un archevêque, celui de Toronto ou celui de Halifax (RLB, 19, 340-341, 17 fév. 1871); p. 462: L'imprimeur a brouillé le texte de la lettre de Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe. Nous croyons utile de le rétablir: "L'abbé Paquet [agent de l'Université Laval à Rome] a eu ses coudées franches et il en a profité à notre grand

détriment et au grand avantage de l'Université. La Bulle d'institution canonique, dont elle vient d'être décorée, est à elle seule, une preuve des plus convaincantes que nous, Evêques, nous sommes en bas et que l'Université est en haut... L'université..."; p. 508: Le tableau de la hiérarchie canadienne n'est pas de tout point parfait: diocèse de Montréal. Il est administré par Mgr Bourget de 1840 à 1876; par Mgr Fabre comme évêque de 1876 à 1886; comme archevêque de 1886 à 1896; p. 509: diocèse de Saint-Hyacinthe. Le nom du troisième évêque, Mgr Charles Larocque (1866-1875) a été oublié.

L'absence d'un index onomastique assez détaillé nous paraît regrettable. Ces quelques remarques n'enlèvent rien à la valeur de fond de l'ouvrage. Nous les présentons en vue d'une seconde édition que nous souhaitons de tout cœur.